

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°11/2023**

Objet : Classe de découverte du 17 au 21 avril 2023 pour les élèves de Madame Goasdoué de l'école Camus.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'école Albert Camus située sur la Commune de L'Isle-Adam organise (*pour les élèves de Mme Goasdoué*), une classe de découverte au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme », 2 rue de L'Abbaye de St Maur, Le Thoureil, à Gennes Val de Loire (49350) du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023.

Considérant la proposition transmise par la société « OVAL Séjours », 1 route du Pignet, CS 70072 - 74230 THÔNES pour un montant total de 9 231€ TTC.

Le règlement s'échelonnait de la manière suivante :

- 50 % du total du séjour à la signature du contrat, 30% de la somme totale au plus tard trois semaines avant le départ puis le solde, soit 20% de la somme totale à l'issue du séjour.

Considérant qu'il convient pour ce voyage de recourir aux besoins d'un transport par autocar.

Considérant le devis proposé par la société 2AVoyages, 11 avenue Charles de Gaulle – 95700 Roissy en France, pour un montant total de 1 600€ TTC. Le règlement se fera de la manière suivante :

- 40 % sera réglé à la réservation soit 640€ TTC puis le solde à l'issue du séjour.

DÉCIDE

- **de signer** le contrat avec l'association « OVAL Séjours », 3 bis allée des Vernaies – CS 70072 - 74230 Thônes, pour un montant total de 9 231€ TTC à l'occasion de la classe de découverte de l'école Albert Camus des élèves de Mme Goasdoué prévue du 17 au 21 avril 2023 au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme », 2 rue de L'Abbaye de St Maur – Le Thoureil – 49350 Gennes Val de Loire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230120-11-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Mise en ligne le 23 janvier 2023

- **de signer** le devis proposé par la société 2AVoyages, 11 avenue Charles de Gaulle – 95700 Roissy en France, pour le transport d'élèves relatif à la classe de découverte prévue du 17 au 21 avril 2023 au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme », 2 rue de L'Abbaye de St Maur – Le Thourel – 49350 Gennes Val de Loire.

L'Isle-Adam, le 20 janvier 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr